

Les vendus du Conseil d'Etat refusent les demandes des soignants : masques, tests et chloroquine !

écrit par Christine Tasin | 29 mars 2020



MACRON, ASSASSIN !

**REND-NOUS LA
CHLOROQUINE**

Quel coup de poignard dans le dos des Français !

J'en suis stupéfaite, révoltée, malade, littéralement. Ils ont osé.

Ces salauds du Conseil d'Etat ne sont pas médecins mais déclarent qu'un gouvernement élu sur la base de la Constitution qui met en avant l'intérêt général peut priver le peuple d'éléments essentiels en période de pandémie.

.

Le Conseil d'Etat a rejeté samedi [trois recours contre le gouvernement déposés par plusieurs associations de soignants](#).

Le syndicat d'infirmières libérales Infin'Idels et celui des médecins d'Aix-en-Provence et de sa région réclamaient de la part de l'Etat la réquisition de stocks de masques et de matériel médical de protection ainsi que celle d'usines susceptibles de les fabriquer.

Ils réclamaient également la mise en place d'un dépistage massif du [coronavirus](#) et l'autorisation pour les médecins et les hôpitaux d'administrer de la chloroquine, cette molécule dont [le Pr Didier Raoult](#), à Marseille, assure qu'elle produit des effets spectaculaires.

.

Ces demandes de référé-liberté étaient déposées notamment au nom du droit à la vie et du principe de précaution. « *On nous dit qu'on est en guerre, mais pour l'heure nous ne voyons que de la propagande. Ce qu'on attend, c'est désormais une industrie de guerre* », résumait Me Nicolas Choley, l'avocat d'Infin'idels au moment de déposer son recours.

■

C'est la deuxième fois en moins d'une semaine que la plus haute juridiction administrative était sollicitée par des représentants du monde de la santé. Dimanche, le Conseil d'Etat avait refusé d'ordonner le confinement total souhaité par plusieurs associations de médecins. Il avait en revanche sommé le gouvernement de revoir certaines dérogations de déplacement ainsi que sa position sur le maintien de l'ouverture des marchés ouverts.

Le Premier ministre Edouard Philippe était venu dès le lendemain dans le JT de 20 heures de TF1 [annoncer ces](#)

changements réglementaires, à savoir les modifications de l'attestation de déplacement dérogatoire et la fermeture des marchés. Il a également tenu ce samedi soir en forme d'opération « transparence » pour rassurer soignants et citoyens

<http://www.leparisien.fr/societe/coronavirus-le-conseil-d-etat-rejette-les-requetes-de-syndicats-de-soignants-28-03-2020-8289963.php>

.

.

Mieux encore je découvre que c'est le Conseil d'Etat qui serait à l'origine de l'imbécile et criminelle fermeture des marchés et de la stupide modification de l'attestation de déplacement...

.

Pourquoi cette réponse ? C'est le même Conseil d'Etat qui avait déclaré que l'on ne pouvait pas interdire le burkini sur les plages, avec l'ineffable juge Thuot... Je ne sais si Tuot est encore de la partie mais si ce n'est lui c'est donc son frère. Il est vrai que le Conseil d'Etat est très souvent, bien trop souvent favorable aux revendications islamistes, au port du voile pour les infirmières par exemple, à l'hébergement de toute la smala d'une cancéreuse algérienne... c'est le conseil d'Etat qui, l'année dernière, au moment des Européennes, avait validé la liste musulmane qui s'était pourtant inscrite en retard... **du corano au corona n'y aurait-il qu'un pas ? Quel rapprochement terrible on est obligés de faire...**

D'ailleurs Yves Mamou avait dénoncé clairement cette collusion entre islam et les institutions d'Etat.

La constance avec laquelle le Conseil d'État a aidé à la

constitution d'une nation islamique en France est sidérante.

Je liste dans mon livre tous les arrêts du Conseil d'État favorables à l'immigration musulmane, favorables au voile, favorables au burkini, favorables à la burqa, favorables aux familles polygames et j'en passe. Idem pour le Conseil constitutionnel qui trouve conforme à l'intérêt général de laisser les écoles salafistes proliférer ou de supprimer, au nom de la «solidarité», les peines qui frappaient autrefois les délinquants qui facilitaient l'immigration clandestine. Mon livre passe également au crible l'étrange aveuglement de l'Observatoire de la laïcité quand il est question d'islam et l'étrange sensibilité du Conseil supérieur de l'audiovisuel aux récriminations des téléspectateurs musulmans.

<https://resistancerepublicaine.com/2018/10/07/conseil-detat-conseil-constitutionnel-csa-ont-participe-a-la-creation-dune-nation-islamique-en-france/>

.

Or, il est constant que qui est favorable à l'islamisation de la France est favorable à l'innoculation d'un virus qui doit la faire mourir à terme. Et c'est pourquoi ce même Conseil d'Etat n'aime pas la liberté d'expression...

C'est par exemple le même Conseil d'Etat qui [reproche à RT France](#) de ne pas être assez soumis au pouvoir en place et se garde bien de reprocher aux medias subventionnés de l'être trop.

.

J'avais rappelé, il y a 2 ans, à l'occasion de la publication du livre d'Yves Mamou, la composition du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, présidé par le Premier Ministre a pour véritable chef son vice-Président, nommé... en Conseil des

Ministres. On ne s'étonnera pas de sa soumission aux modes et ordres des politiques en place.

Les Conseillers d'Etat sont choisis parmi les meilleurs élèves de l'ENA, de l'Inspection des Finances et de la Cour des comptes... Sans compter les conseillers d'Etat extraordinaires nommés en Conseil des Ministres...

C'est ce qui explique qu'un Thuot ait pu statuer sur et pour le burkini alors que, en principe, il n'était plus, à la date dite, au Conseil d'Etat. Mais Hollande avait tellement besoin de voir le burkini autorisé...

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/30/burkini-hollande-est-alle-repecher-tuot-qui-netait-plus-juge-au-conseil-detat/>

Pour comprendre ce dont ils sont capables, un article donne quelques exemples qui décoiffent, ou qui désespèrent, c'est selon (cliquer sur l'article pour avoir le détail et les sources des différentes mesures) :

1978. Droit d'émigrer et de travailler en France sans contrat de travail.

1978. Le droit au regroupement familial. Contre la décision du gouvernement qui entendait subordonner l'immigration aux fluctuations de la croissance, le Conseil d'État a jugé que les immigrés avaient le « droit à une vie de famille ».

1980. Le droit à la polygamie. Le Conseil d'État estime que le fait de faire venir une seconde épouse ne heurte pas l'ordre public.

1985. Le droit à l'immigration illégale. Contre le gouvernement qui décide l'expulsion immédiate des travailleurs étrangers dont le contrat de travail a été annulé, le Conseil d'État impose un délai d'expulsion de 24 heures, suffisant pour permettre à un immigré légal de devenir un immigrant

illégal permanent.

1989. Le voile islamique à l'école n'est pas « incompatible » avec la laïcité. En 1989, avec l'autorisation donnée aux écolières musulmanes de porter le voile islamique au collège, le Conseil d'État ouvre 15 ans de controverses. Il faudra attendre la loi de 2004 pour que le voile soit interdit à l'école.

2011. Le Conseil d'État fait la liste des cas (santé, économie...) ou l'argent public peut légalement être utilisé pour construire des mosquées, portant ainsi un coup de poignard quasi définitif à la loi de 1905 sur la laïcité.

2013. Le Conseil d'État accorde aux mères voilées le droit de participer aux sorties scolaires. L

2016. Le Conseil d'État a autorisé le port du burkini sur les plages toutes les fois où le risque de « trouble à l'ordre public » n'était pas avéré. .

2016. Plus d'argent pour les « réfugiés ». Le Conseil d'État a jugé que l'État devait donner plus d'argent pour aider des dizaines de milliers de « réfugiés » à trouver un endroit pour dormir pendant que leurs dossiers étaient examinés par les agents d'immigration.

2017. Une mégamosquée financée par le contribuable parisien à Paris. Le Conseil d'État a fourni une solution juridique au maire de Paris pour construire légalement une mosquée géante et en faire don pour 99 ans à une association islamique.

2017. Voile islamique dans les écoles d'infirmières. Le Conseil d'État a autorisé le port du voile islamique dans les établissements de formation des infirmières, annulant ainsi les règlements intérieurs qui interdisaient l'affichage ostensible de signes religieux.

2017. Douches publiques et toilettes pour les migrants. Le

Conseil d'État a jugé que le gouvernement avait obligation de fournir des douches publiques et des toilettes publiques à Calais, où des milliers de jeunes hommes d'Afrique et du Moyen-Orient tentent chaque jour de traverser illégalement la Manche en direction de l'Angleterre.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/22/immigration-40-ans-de-trahisons-pro-islamiques-du-conseil-detat/>

Bref, on est cernés. Gouvernés par des assassins qui nomment les juges censés être impartiaux... Que nous reste-t-il ?

Il nous reste le peuple, il nous reste les réseaux sociaux. Ce n'est pas le moment de baisser les bras. IL faut attaquer, écrire, téléphoner, hurler, exiger la chloroquine pour tous, prescrite par les médecins généralistes. Faites vivre le #macronassassin



MACRON, ASSASSIN !

**REND-NOUS LA
CHLOROQUINE**

<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/24/macron-assassin-rends-nous-la-chloroquine-macronassassin/>